

MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI 9



Le FestiVoix de Trois-Rivières

Loi resserrant l'encadrement des vérifications en matière de permis et apportant d'autres modifications à la Loi sur la sécurité privée

Présenté conjointement par le Regroupement des événements majeurs internationaux (RÉMI) et Festival et événements Québec (FEQ)

15 septembre 2011



PRÉSENTATION DES ORGANISATIONS -----	02
ENSEMBLE DANS UNE INDUSTRIE QUI GÉNÈRE GROS -----	03
RAPPEL DES FAITS -----	03
LES ÉVÉNEMENTS ET FESTIVALS : DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES IMPORTANTES -----	04
UN CONTEXTE PARTICULIER: LA SÉCURITÉ LORS D'ÉVÉNEMENTS ET FESTIVALS -----	05
IMPACTS DE LA LOI ACTUELLE... ET IMPACTS À PRÉVOIR -----	06
DEUX SOLUTIONS SIMPLES: UNE EXEMPTION GLOBALE OU LA POSSIBILITÉ POUR LE BUREAU DE DONNER DES EXEMPTIONS -----	07



Le Festival International de Jazz de Montréal



Festival Juste pour rire



Festival international de Musiques militaires de Québec

PRÉSENTATION DES ORGANISATIONS



Fondé en 1975, *Festivals et Événements Québec (FEQ)* est un organisme à but non lucratif dont la mission est regrouper les festivals et les événements, les promouvoir et leur offrir des services qui favorisent leur développement. Pour assurer le dynamisme de ce secteur, son importance pour l'industrie récréotouristique et sa compétitivité à l'international, l'association offre un ensemble de services à ses membres, passant par la formation, le réseautage, la promotion, la représentation, ainsi que la connaissance de l'industrie touristique.

FEQ regroupe plus de 240 membres sur l'ensemble du territoire québécois. Ces festivals et événements membres sont autant de manifestations qui présentent le Québec sous tous ses aspects et ses spécificités régionales. Qu'ils soient axés sur une pratique culturelle, un produit agricole, une activité sportive, une ressource naturelle, un métier, l'histoire, la connaissance d'autres cultures ou encore qu'il s'agisse de carnivals ou de fêtes populaires... les festivals et événements sont autant d'occasions pour se divertir et découvrir.

FEQ travaille depuis plus de 35 ans à mettre en lumière les retombées de son réseau qu'elles soient économiques, touristiques ou sociales. Il vise à faire valoir leur apport à des éléments essentiels, quoique parfois intangibles, comme la qualité de vie des citoyens, le sentiment d'appartenance envers sa ville ou sa région, la mise en valeur du patrimoine local, ainsi que le développement de talents locaux.



Le RÉMI rassemble depuis 2000 la plupart des grands événements culturels, sportifs et de divertissement au Québec, lesquels se démarquent entre autres par un achalandage et un budget exceptionnels, mais aussi par une renommée qui dépasse les frontières. Au sein du RÉMI, ses membres se concertent pour échanger sur des problématiques qui leur sont communes. Bien déterminé à poursuivre l'effort déployé depuis quelques années pour promouvoir les événements majeurs internationaux d'ici et leur rayonnement partout, le RÉMI se positionne comme référence et leader de l'industrie événementielle québécoise.

Aujourd'hui fort de ses 22 membres¹, implantés dans différentes régions au Québec, le RÉMI a, entre autres, pour objectifs :

- De mieux cerner l'environnement dans lequel travaillent ses membres;
- De positionner le secteur formé par ses membres;
- D'élargir et de renforcer son réseautage et celui de ses membres;
- De soutenir le développement d'une synergie entre ses membres;
- D'accroître le financement des événements membres.

Le RÉMI vise en outre à accroître la compétitivité de ses membres, la reconnaissance du secteur qu'ils forment, la vitalité de l'industrie touristique en général, de même que le rayonnement du Québec touristique à l'international.

Le RÉMI aime rappeler qu'en plus de générer des retombées économiques stricto sensu, ses membres favorisent l'injection de « nouveaux dollars » dans l'économie québécoise, en contribuant à amener ici, chaque année, des centaines de milliers de touristes étrangers. Qui plus est, ils participent étroitement à la promotion du Québec à l'international et définissent comme peu d'autres secteurs une véritable « image de marque » pour la destination. Ils contribuent puissamment à la signature québécoise dans le monde, à son positionnement de destination festive, créative, conviviale et sécuritaire.

¹ Sont membres du RÉMI: La Féria du Vélo de Montréal, les Francofolies de Montréal, L'International des Feux Loto-Québec présenté par TELUS, le Festival Juste pour rire, le Festival d'été de Tremblant, le Festival international de Jazz de Montréal, le Mondial des cultures de Drummondville, le Festival d'été de Québec, les Régates de Valleyfield, le Festival de Lanaudière, les Grands Feux Loto-Québec, le Festival international Rythmes du Monde de Saguenay, les Fêtes de la Nouvelle-France SAQ en collaboration avec UPA, la Coupe Rogers présentée par la Banque nationale, L'International de Montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu, le Festival de Montgolfières de Gatineau, le Festival Western de St-Tite, le Carnaval de Québec, Montréal en lumière, ainsi que, depuis cette année, le Grand Rire de Québec, Woodstock en Beauce, et Osheaga.

Les festivals et événements constituent l'une des pierres angulaires du secteur touristique québécois, lequel génère globalement 10,4 milliards \$ de revenus, soit 2,5 % du PIB du Québec. Le tourisme, c'est ici 30 000 entreprises et 400 000 emplois, ce qui se traduit pour les gouvernements par 2,5 milliards en revenus fiscaux et parafiscaux. Le tourisme est d'ailleurs au 5e rang des produits d'exportation québécois.

LES ÉVÉNEMENTS ET FESTIVALS : DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES IMPORTANTES

Récemment, avec la firme SECOR, une firme internationale connue et reconnue notamment pour son approche rigoureuse et robuste dans l'élaboration d'analyses stratégiques et économiques, les membres du RÉMI ont complété une nouvelle étude sur les retombées économiques que génèrent les événements majeurs internationaux.

Il en ressort que ces événements créent à eux seuls plus de 320,6 M\$ en valeur ajoutée au PIB du Québec, 6 323 emplois et 93,4 M\$ en recettes fiscales et parafiscales pour les deux paliers de gouvernement, dont 66 M\$ pour le gouvernement du Québec.

Alors qu'un peu plus de la moitié des retombées économiques de 320,6 M\$ sont attribuables à des événements majeurs internationaux se déroulant à Montréal (55,5 %, pour 177,9 M\$), elles sont importantes à Québec (21,9 %, pour 70,2 M\$) de même que dans plusieurs régions du Québec, de l'Outaouais de la Beauce, en passant par les Laurentides, la Montérégie, la Mauricie, Lanaudière, le Centre-du-Québec et le Saguenay-Lac St-Jean (22,6 %, soit 72,4 M\$).

À travers les 22 événements membres du RÉMI, plus de cinq millions de personnes sont reçues chaque année aux quatre coins du Québec. Pas moins de 10 % des participants proviennent de l'extérieur du Québec et 12 % sont des touristes québécois ayant parcouru plus de 40 km. On trouvera d'ailleurs en annexe les faits saillants de l'étude produite par SECOR pour le compte du RÉMI.



Les Grands Feux Loto-Québec, Le Festival international Rythmes du monde de Saguenay, Mondial des Cultures de Drummondville, International de Montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu, Festival Western de St-Tite

La majorité des membres de FEQ (92,5 %) sont des organismes à but non lucratif. De tailles diversifiées, près de 20% des membres œuvrent avec un budget d'exploitation supérieur à un million de dollars. Collectivement, les membres embauchent annuellement près de 10 000 employés, à temps plein ou à temps partiel. Plus de 55 000 personnes, à l'année ou de façon saisonnière, participent bénévolement à la mise sur pied et à la tenue de festivals et événements.

Malgré une préférence de l'été comme saison pour la tenue des festivals pour 62 % des membres de FEQ, 38 % contribuent à l'étalement de la saison touristique en se déroulant en dehors de la saison estivale traditionnelle, soit juin, juillet et août. On trouvera d'ailleurs en annexe des faits saillants sur le sujet, produits par FEQ.

Le gouvernement du Québec a adopté la Loi sur la sécurité privée, de même que le règlement qui en découle au cours des dernières années, pour répondre à un besoin qui n'était assurément pas exprimé par les festivals et événements.

De surcroît, en l'absence d'un arrimage avec les festivals et événements, cette loi a créé pour ces derniers une situation difficile qu'ils souhaitent voir corrigée, alors qu'on s'apprête à modifier, par le projet de loi 9, cette même Loi sur la sécurité privée. Il y a là une occasion à saisir.

Les événements et festivals, souvent de façon individuelle, ont pris connaissance des dispositions de la loi, la plupart du temps à travers les agences de sécurité avec lesquelles elles collaborent. Quant aux organisations qui les représentent, le RÉMI et FEQ, elles ont pris la pleine mesure du problème qui se posait à leurs membres de façon progressive, notamment lorsque le règlement découlant de la loi a été mis de l'avant. Il faut dire que l'adoption de la loi ne laissait aucunement présager qu'une série de problèmes supplémentaires allaient apparaître lors de l'élaboration du règlement et son application.

Au cours de la dernière année, certains membres ont donc tenté de se conformer pleinement à la loi et se sont posés bien des questions à savoir comment y arriver. D'autres l'ont simplement ignoré, comprenant mal ses implications ou, de façon très concrète, ne sachant pas du tout comment arriver à la respecter.

Il y a eu, du point de vue de plusieurs, une mauvaise communication auprès des festivals et événements, des organisations qui les représentent aussi, compte tenu de l'importance de l'enjeu, voire une certaine improvisation, de façon générale.

Au printemps, en prévision de l'étude imminente du projet de loi 9, le RÉMI et FEQ ont rassemblé quelques représentants d'événements, vivant dans diverses régions du Québec des réalités très différentes, ne serait-ce que par la taille de leur événement, l'achalandage généré ou, encore, la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée et certifiée.

Dans la foulée, en juillet, les représentants de FEQ et du RÉMI ont rencontré les sous-ministres au Tourisme et à la Sécurité publique. Ils apprécient l'ouverture dont ont fait preuve les représentants gouvernementaux, de même que la sensibilité témoignée, en même temps que leur volonté exprimée de régler les problèmes, tels que perçus par FEQ et le RÉMI. C'est d'ailleurs à l'invitation de ces représentants gouvernementaux que le RÉMI et FEQ se feront entendre en commission parlementaire, au cours du mois de septembre, afin de voir avec les parlementaires ce qui peut être fait pour régler les problèmes.

Qu'on soit clair, les organisations représentant les festivals et événements n'ont pas d'intérêt direct à l'égard du projet de loi 9, sauf en ce qui a trait aux modifications à la loi existante, jadis le projet de loi 88, dont l'étude n'avait nullement pris en considération les intérêts de leurs membres. Il s'agit de corriger *a posteriori* des erreurs.



Expo de Saint-Hyacinthe

Festivités western de Saint-Victor, Beauce

Festival International DansEncore



Carnaval de Québec

En matière de sécurité, il faut le dire, les besoins des événements et festivals sont particuliers. Ils sont en général aussi importants que concentrés sur une courte période de temps, ce qui est extrêmement important dans la compréhension de la problématique posée par la Loi sur la sécurité privée.

L'un de ces événements majeurs internationaux est le Festival western de St-Tite qui, par exemple, multiplie par plus de 150 la population de la ville dans laquelle il se tient en septembre. Celui-ci se déroule sur une dizaine de jours, mais d'autres se tiennent sur quelques jours, souvent trois, ce qui correspond entre autres aux critères élaborés au ministère du Tourisme et qui permet d'avoir une aide gouvernementale.

Évidemment, les sites d'événement varient tout autant que les événements et festivals eux-mêmes. Certains se tiennent à l'intérieur, la plupart à l'extérieur, parfois sur des sites plus ou moins ouverts, parfois sur des sites très naturellement fermés ou dont l'accès est très contrôlé. Enfin, certains ont une dimension « animation urbaine » qui est extrêmement importante non seulement dans la programmation, mais aussi pour l'image des villes, notamment à Montréal.

Le contrôle de la foule se fait donc dans des contextes différents. Il importe bien sûr de vérifier qui entre, souvent de compter, surtout lorsque la capacité est en cause, parfois de cueillir les billets et de vérifier à ce que ne soient pas amenés sur le site des objets qui contreviendraient à la réglementation en vigueur.

Avant l'adoption de la loi, la sécurité des sites se faisait de façon variée, mais toujours de façon ordonnée et adaptée. Certains événements et festivals faisaient appel à des armées de bénévoles, d'autres en demandaient pour compléter les équipes existantes. La tâche était également confiée à des employés, à l'interne, qu'on embauchait parfois pour la durée de l'événement. Des événements faisaient bien sûr affaire avec des agences de sécurité, mais leur utilisation demeurait optionnelle et complémentaire.

La loi a pour effet de rendre de plus en plus indispensable, presque obligatoire, le recours massif aux agences de sécurité pour les événements et festivals, ce qui rend ces derniers otages de compagnies, encore davantage en région.

Alors que les festivals et événements ont théoriquement la possibilité d'assurer en leur sein le développement d'un personnel doté de permis ou de permis temporaires, ce n'est assurément pas une voie qui est privilégiée, encore une fois à cause de la nature temporaire des événements. Bien sûr, un directeur de la sécurité peut faire les démarches pour obtenir un permis (qui ne soit pas temporaire), lui permettant d'encadrer notamment des détenteurs de permis temporaires, mais en ce qui concerne la constitution d'une équipe complète, donc d'une équipe équivalente à celle d'une agence dont c'est la mission à longueur d'année, au sein même de l'organisation, cela devient à peu près impossible.

Enfin, pour les événements, la sécurité a toujours été importante et l'historique à cet égard ne fait pas état d'un problème chronique et d'incidents multiples. **Au contraire, à travers ses événements et festivals, le Québec s'est bâti à l'international une réputation de destination conviviale et sécuritaire.** Qu'on pense aux rassemblements de centaines de milliers de personnes sur les Plaines d'Abraham à Québec ou sur et autour de la Place des festivals à Montréal. En matière de sécurité, comme de programmation, les festivals et événements savent bien s'acquitter de leur tâche!

Aux yeux du RÉMI et de FEQ, le problème avec la loi actuelle tient du fait qu'elle ne permet aucune exception, sauf une, celle concernant les bénévoles. Le RÉMI et FEQ saluent d'ailleurs cette dernière disposition qui épargne les bénévoles de se soumettre à une série de tracasseries administratives qui pourrait en faire plusieurs.

L'article 2, alinéa 8, de la Loi sur la sécurité privée concerne justement le travail exercé par les bénévoles, de façon générale.

Pour le reste, la loi ne permet aucune exemption. FEQ et le RÉMI en demandent une qui les concerne au premier chef, mais qui pourrait s'étendre à d'autres, suivant l'analyse qui pourrait être faite par le Bureau de la sécurité privé, par exemple.

En fait, FEQ et le RÉMI comprennent qu'une partie du problème vient actuellement de la réglementation qui découle de la loi. Il y aurait lieu, assurément, de revoir également la réglementation. Or, les organisations ont l'impression que la loi ne permet aucune souplesse, même par voie réglementaire.

Voilà pourquoi FEQ et le RÉMI suggèrent une avenue relativement simple qui pourrait régler le problème dans son ensemble. Ils ont acquis la conviction au fil des derniers mois que **la loi, qui ne prend pas en considération la réalité particulière des événements et festivals, ne pourra qu'être inapplicable ou inopérante. Ou encore, à placer les événements et festivals en perpétuel état d'illégalité.**

Le RÉMI et FEQ saluent la bonne foi manifestée au ministère de la Sécurité publique, dont les représentants ont promis une application intelligente et progressive de la loi, mais ils s'inquiètent hautement de ce qui adviendra, au terme de ladite période de « progression » puisque ni cette notion, ni la souplesse qu'elle sous-tend, n'apparaissent dans la loi et encore moins, dans le règlement qui en découle.

Dans les faits, l'application du règlement et de la loi ne pourra qu'être approximative et se faire qu'à moitié, selon FEQ et le RÉMI. Les événements qu'ils représentent ne pourront jamais être en parfaite conformité avec les textes.

FEQ et le RÉMI sont aussi préoccupés par les coûts importants engendrés dans le contexte où ils tentent, dans un effort concerté, de miser d'abord et avant tout sur leur produit ou de contribuer, plus largement, à celui de la destination touristique québécoise.

Voyons concrètement où sont les problèmes posés par la loi et son règlement :

Obligation d'avoir un permis temporaire et supervision par un détenteur d'un permis d'agent (permanent) :

Les employés de l'événement qui remplissent des tâches reconnues comme étant liées à la sécurité ont à obtenir un permis, temporaire ou permanent.

Il est prévu, par règlement, que le détenteur d'un permis temporaire doive agir sous la supervision d'un détenteur de permis permanent. Sur un site d'événement, cela peut s'avérer très complexe, surtout si une intervention immédiate s'avère nécessaire.

Donc, en soit, l'obligation d'avoir un permis pose un problème, mais ce qui vient avec, encore davantage.

Délais d'émission :

Une autre partie du problème actuel réside dans le fait que le permis temporaire (visé par l'article 22 de la loi) n'est pas livrable dans les délais requis par les événements et ne pourra jamais l'être.

Son émission requiert au préalable une enquête et la présentation d'une série de documents qui ne peuvent être obtenus sur le champ.

Or, la réalité des événements commande des changements de personnel affecté à la sécurité, souvent juste avant et durant l'événement.

Pénurie de main-d'œuvre :

Dans le cas où les événements décident de combler leurs besoins de sécurité en ne comptant que sur la catégorie d'employés munis de permis temporaires, parce que les permis ne peuvent être livrés à temps, entre autres, ils devront se tourner vers des bénévoles (qui sont exclus de l'application de la loi par l'article 2, alinéa 8) et encore plus d'agents fournis par les agences de sécurité. La loi les pousse à le faire.

Or, dans certains cas, la disponibilité d'agents de sécurité (détenteurs de permis) dans une région donnée est limitée. Prenons l'exemple du Festival western de St-Tite, une fois de plus. Outre les bénévoles, qui sont eux-mêmes parfois difficiles à trouver en nombre suffisant, peut-on imaginer que les dizaines d'employés nécessaires pour maintenir la sécurité pendant 10 jours soient tous détenteurs d'un permis, permanent ou temporaire? On peut en douter. Et si, en cours de festival, des employés quittent leurs fonctions, qui pourra les remplacer?

Coûts importants :

La réglementation obligeant le recours à des agents détenant des permis temporaires ou permanents rend les événements extrêmement dépendant des agences de sécurité, lesquelles, encore une fois, sont le plus à même de fournir les détenteurs de permis permanents qui peuvent encadrer le travail des détenteurs de permis temporaires.

Évidemment, le recours aux agences de sécurité entraîne des coûts plus importants pour les événements, par rapport à l'utilisation de ressources, à l'interne ou contractuelles. Dans un cas qui a été rapporté cet été, un événement des plus importants, qui a tenté de se conformer à la loi, a pris la décision de sacrifier l'une de ses scènes, donc tout un pan de programmation, afin de pouvoir défrayer les coûts supplémentaires entraînés par l'utilisation plus grande de l'agence de sécurité.

Il faut par ailleurs souligner le coût prohibitif du permis, qu'il soit temporaire ou permanent. Dans un cas de figure, un employé identifié à l'avance pour assurer la sécurité, qui reçoit son permis temporaire à temps, aura à défrayer 158\$ au total. S'il travaille, par exemple, pour le compte d'un événement qui s'étale sur seulement trois jours et qu'il y accomplit 24 heures de travail durant cette période, à 15\$/h, il se trouvera à payer 44% de sa rémunération seulement pour obtenir le permis !

Bien sûr, les événements peuvent, de façon générale, consentir défrayer les coûts de chacun des permis, mais, encore ici, à un prix élevé, qui aura un impact sur la qualité de l'événement ou sur l'équilibre financier, souvent précaire.

DEUX SOLUTIONS SIMPLES: UNE EXEMPTION GLOBALE OU LA POSSIBILITÉ POUR LE BUREAU DE DONNER DES EXEMPTIONS

FEQ et le RÉMI sont, comme vous le constatez, extrêmement mal à l'aise avec l'application de la loi, de cette façon précise, par cette voie réglementaire, et cela les amène à proposer des changements à la loi même.

En fait, la section III du règlement encadre pour le moment toute la question des permis temporaires d'agent. L'article 17, alinéa 3, du règlement prévoit que le Bureau peut délivrer un permis temporaire d'agent à une personne, aux fins d'exercer une activité de sécurité privée, dans un des cas suivants : lorsqu'une entreprise a besoin de recourir à de la main-d'œuvre temporaire à l'occasion d'événements particuliers, notamment lors d'activités sportives ou culturelles, de conflits de travail, d'un désastre ou d'une pandémie.

C'est une drôle de chose pour les activités sportives ou culturelles d'être assimilés aux désastres et aux pandémies, mais dans une certaine mesure, cela dénote aussi qu'on reconnaît par prolongement aux événements un caractère particulier, qui n'entre pas dans un cadre « normal ». **Nous ne sommes pas ici dans un bar de la Grande-Allée, ni dans un amphithéâtre avec une programmation à longueur d'année.**



D'ailleurs, est-ce que le Bureau de la sécurité privée interviendrait vraiment dans un cas de catastrophe naturelle ou des gens devraient être embauchés, en sus des forces de l'ordre, par exemple par la Sécurité civile? FEQ et le RÉMI voient mal comment, dans pareil cas, on pourrait dire à quelqu'un qu'il ne peut travailler au succès d'une opération humanitaire ou sécuritaire, par exemple, sous prétexte qu'il n'a pas de permis ou de permis temporaire. Ou encore, qu'il lui faut sur-le-champ, tout d'abord, fournir un certificat de naissance et tout le reste, avant qu'on lui revienne officiellement de nombreuses semaines plus tard, après avoir entre autres, vérifier s'il avait un dossier criminel... et, qu'enfin, il puisse se mettre au travail, en toute conformité avec la loi!

C'est un peu comme si, lors des inondations récentes en Montérégie, on avait demandé aux militaires qui assuraient des tâches de sécurité, quand ils disaient vouloir éviter le pillage, de demander d'abord un permis (on ne sait trop pour l'instant s'ils sont exemptés par l'application de la loi et s'ils sont visés par la définition d'agents de la paix)?

Enfin, on s'imagine mal le Bureau, en cas de pandémie, demander que les personnes qui assurent la sécurité aient à présenter un certificat de naissance, puis à remplir un formulaire, etc. **Il devrait, dans ces cas comme dans d'autres, y avoir un mécanisme d'exception qui n'existe pas pour le moment, à nulle part. On est vraiment dans du mur à mur. Les événements et festivals en pâtissent.**

Alors, pour en revenir à la loi, FEQ et le RÉMI ont déjà formellement demandé qu'une exemption soit consentie, de façon restreinte, à l'article 2 de la Loi. Il aurait simplement s'agit d'introduire, suivant une formulation utilisée à l'article 17 du règlement, que sont exemptées, les personnes qui travaillent temporairement « à l'occasion d'événements particuliers, notamment lors d'activités sportives ou culturelles, de conflits de travail, d'un désastre ou d'une pandémie ». Il pourrait appartenir au bureau de déterminer certaines modalités, bien sûr.

FEQ et le RÉMI avaient, dans un premier temps, suggéré d'utiliser la définition des événements qui a cours au ministère du Tourisme, à savoir que « le festival ou l'événement touristique réfère à une manifestation publique dont la programmation d'activités festives, d'une durée limitée, est organisée en fonction d'une thématique qui permet de générer un achalandage (entrées/visites) important, d'attirer un nombre significatif de visiteurs (excursionnistes et touristes) et d'animer la destination ». Malheureusement, les représentants du ministère de la Sécurité publique ont récemment montré des réticences à l'égard de cette dernière option.

Une autre option convenable aux yeux du RÉMI et de FEQ serait d'introduire à l'article 22 de la loi, une exemption, toujours inspirée de l'article 17 du règlement, donnant au Bureau un pouvoir d'exemption.

Une formulation appropriée serait : « Le Bureau peut délivrer, dans certains cas particuliers, à des entreprises ou organisations ayant des problématiques spécifiques, des exemptions (ou certificats d'exemption) leur permettant de recourir à de la main-d'œuvre temporaire ne détenant pas de permis à l'occasion d'événements particuliers, notamment lors d'activités sportives ou culturelles, de conflits de travail, d'un désastre ou d'une pandémie ».

Ce volet devrait, selon FEQ et le RÉMI, prévoir que le Bureau de la sécurité privée puisse exempter des personnes (ou des entreprises, des organisations) qui exercent les activités de sécurité privée (visées par l'article 1), à l'occasion de ces mêmes événements particuliers, notamment lors d'activités sportives ou culturelles (peut-être pourrions-nous ajouter spécifiquement festivals ou événements), de conflits de travail, d'un désastre ou d'une pandémie.

CI – 002MA
C.P. – P.L. 9
Sécurité privée

**Faits saillants – Étude sur les retombées
économiques des membres du RÉMI
réalisée par SECOR, mars 2011**



Liste des membres du RÉMI

Carnaval de Québec
Coupe Rogers
Féria du vélo de Montréal
Festival d'été de Québec
Festival d'été de Tremblant
Festival International de Jazz de Montréal
Festival International Rythmes du monde de Saguenay
Festival Juste pour rire
Festival de Lanaudière
Festival de Montgolfières de Gatineau
Festival Montréal en Lumière
Festival Western de St-Tite
Fêtes de la Nouvelle-France SAQ
FrancoFolies de Montréal
*Grand Rire de Québec**
Grands Feux Loto-Québec
International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu
L'International des Feux Loto-Québec
Mondial des Cultures de Drummondville
Osheaga, Festival Musique et Arts
Régates de Valleyfield
Woodstock en Beauce

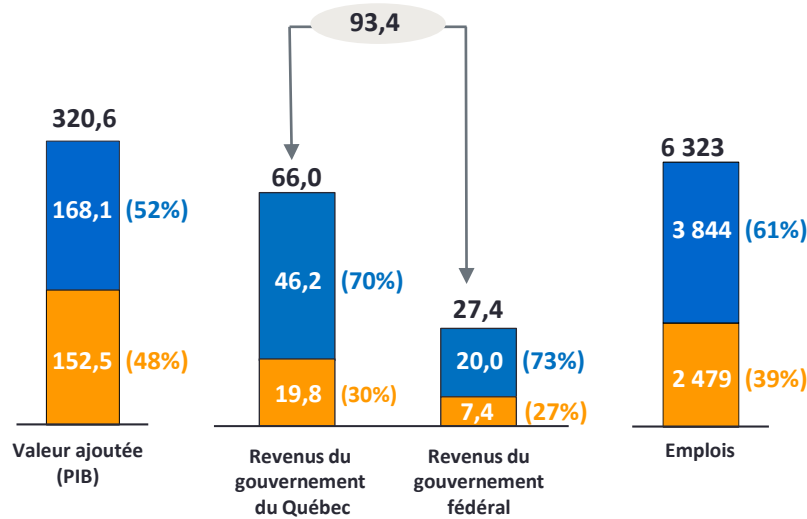


Regroupement des
Événements Majeurs
Internationaux

* Ce membre n'a pas participé à l'étude

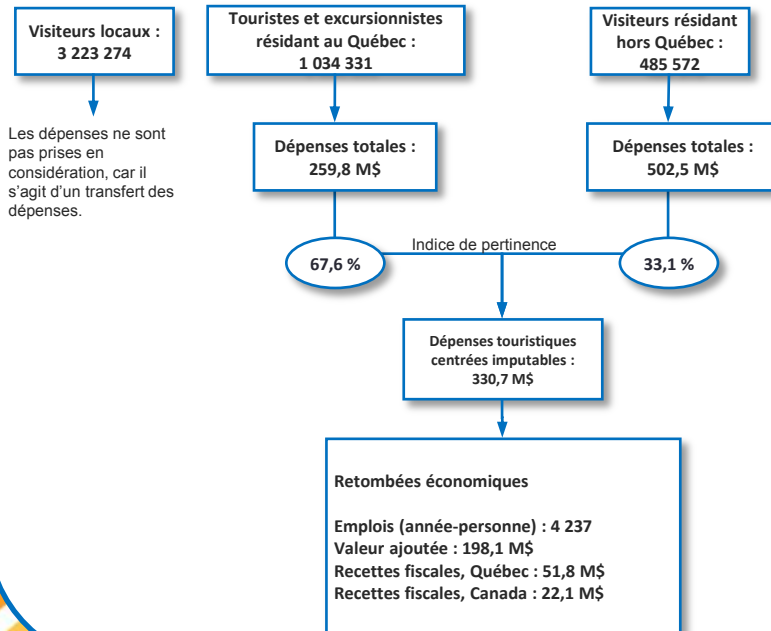
Ensemble des retombées économiques générées par la tenue des événements des festivals membres du REMI pour l'année 2010

En millions de dollars; emplois (années-personnes)

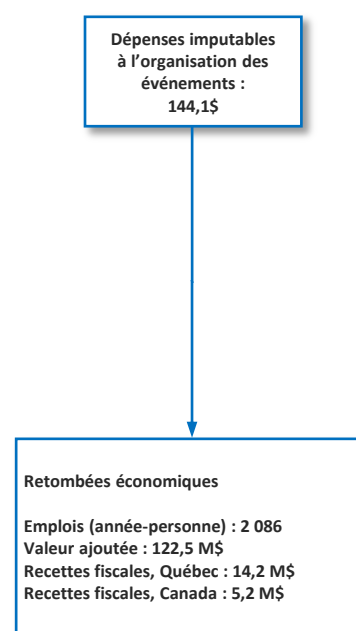


■ Effets directs
■ Effets indirects

DÉPENSES TOURISTIQUES DES VISITEURS UNIQUES DE 16 ANS ET PLUS



DÉPENSES D'OPÉRATION

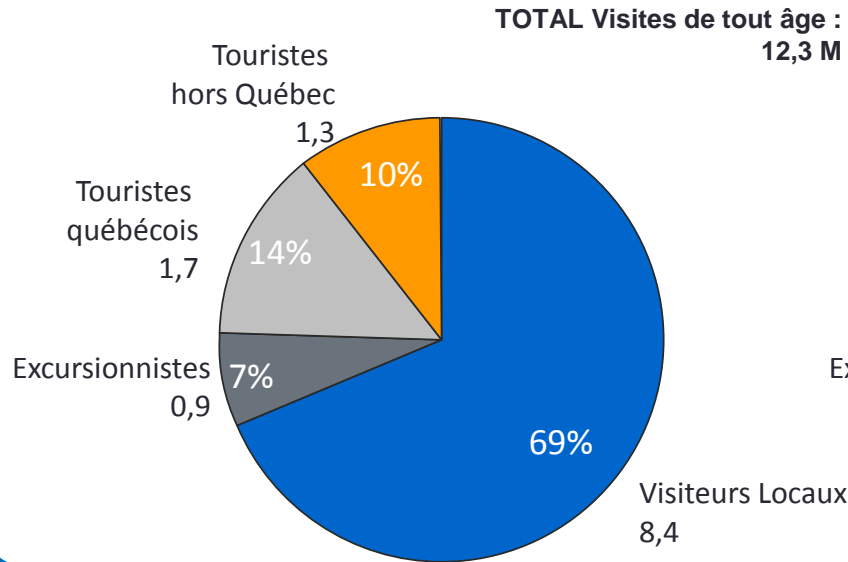


Provenance des retombées économiques

Provenance des participants

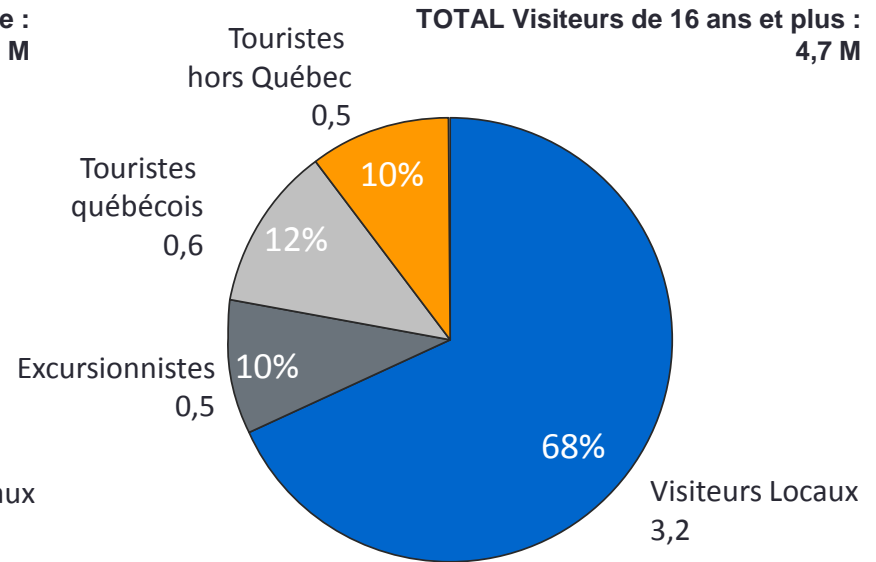
Répartition des visites aux événements des festivals membres du REMI selon la provenance pour l'année 2010

En millions de visites de tout âge et en %

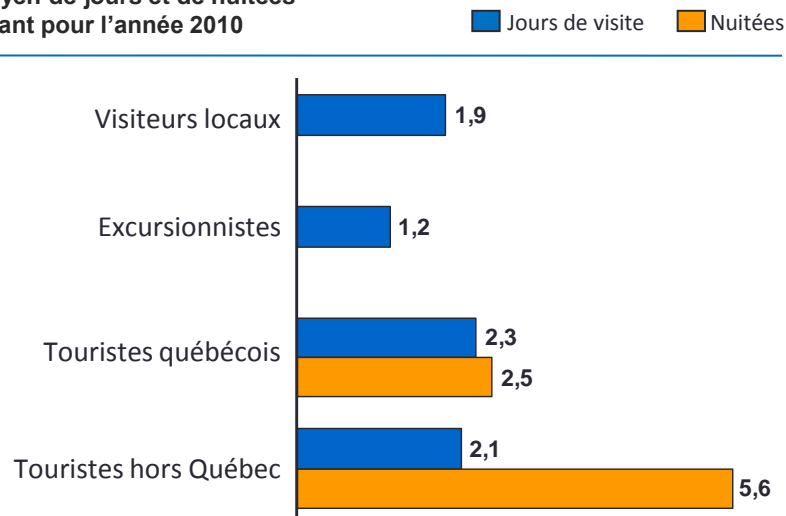


Répartition des visiteurs présents aux événements des festivals membres du REMI selon leur provenance pour l'année 2010

En millions de visiteurs uniques de 16 ans et plus et en %



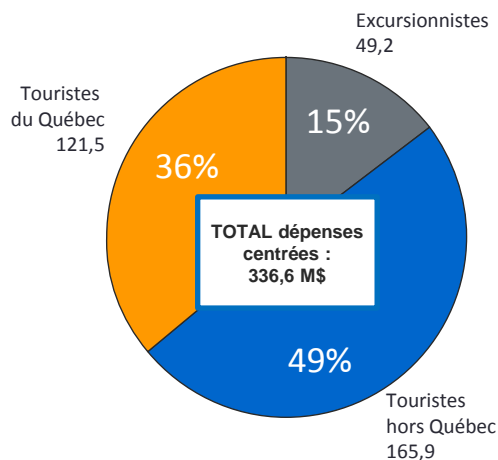
Nombre moyen de jours et de nuitées par participant pour l'année 2010



Dépenses touristiques par visiteur centré

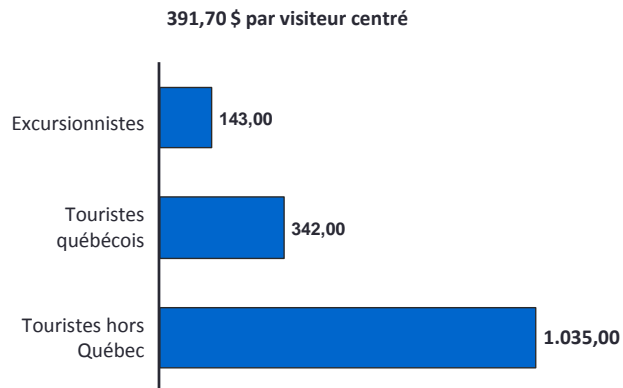
Répartition des dépenses totales des visiteurs centrés pour l'année 2010 selon leur provenance pour l'ensemble des événements des festivals membres du REMI

En millions de dollars ou en %, selon le cas

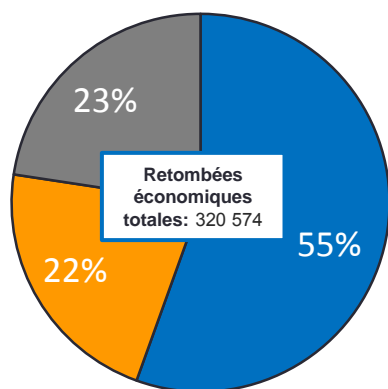


Dépenses moyennes des visiteurs centrés aux événements des festivals membres du REMI pour l'année 2010 selon leur provenance

En dollars



Valeur ajoutée par région



■ Retombées économiques des événements ayant eu lieu dans la région de Montréal (177 918)

■ Retombées économiques des événements ayant eu lieu dans la région de Québec (70 202)

■ Retombées économiques des événements ayant eu lieu dans le reste du Québec (72 453)

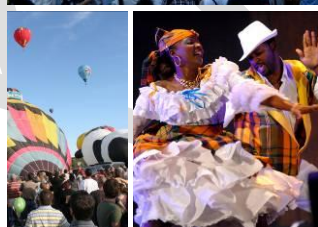
Retombées économiques de l'ensemble des dépenses d'opération et des dépenses des visiteurs centrés pour l'année 2010 selon la région où ont eu lieu les événements

Pour l'ensemble du Québec; en milliers de dollars et en pourcentage des retombées économiques totales



Regroupement des
Événements Majeurs
Internationaux

- EXTRAIT -
PORTRAIT DE L'INDUSTRIE DES FESTIVALS ET
ÉVÉNEMENTS – MEMBRES DE FEQ
2010-2011



**- EXTRAIT -
PORTRAIT DE L'INDUSTRIE DES FESTIVALS ET
ÉVÉNEMENTS – MEMBRES DE FEQ
2010 - 2011**

Réalisé par
Luce Proulx, Coordonnatrice de recherche

en collaboration avec
Tania Hamon, Agente de recherche
et
Antoine Rouzé, Coordonnateur Services aux membres

Juin 2011

Festivals et Événements Québec
4545, av. Pierre-De Coubertin, CP. 1000, Succ. M
Montréal (Québec) H1V 3R2
Tél. : 514 252-3037 ou 1 800 361-7688
info@satqfeq.com

Photos en couverture :
Festival Juste pour rire/Just For Laughs Festival
Les Fêtes de la Nouvelle-France SAQ
Festival de montgolfières de Gatineau
Mondial des cultures de Drummondville, crédit : Frédéric Côté
Les grands feux du Casino du Lac-Leamy

Table des matières

Faits saillants	iii
Introduction	1
1. Méthodologie de l'étude	2
2. Profil administratif des festivals et événements	4
2.1 Définition	4
2.2 Évolution du membership de Festivals et Événements Québec (FEQ)	4
2.3 Thématiques des festivals et événements	5
2.4 Répartition géographique	5
2.5 Période d'activité	7
2.6 Historique	9
2.7 Durée des événements	9
2.8 Statut corporatif	9
2.9 Budget d'opération annuel	10

Faits saillants

- En 2011, *Festivals et Événements Québec* (FEQ) regroupe 240 membres.
- Parmi les 20 thématiques de FEQ, les festivals et événements à saveur musicale (22,1 %) sont fortement représentés.
- Ce sont les régions de Montréal (15 %) et des Cantons-de-l'Est (11,3 %) qui accueillent le plus grand nombre de festivals et événements membres de FEQ.
- 62 % des festivals et événements se déroulent durant la saison estivale, soit entre juin et août.
- 36,8 % des membres ont 10 ans ou moins d'existence.
- La majorité des membres de FEQ (92,5 %) sont des organismes à but non lucratif.
- 20 % des membres ont un budget d'opération annuel supérieur à 1 000 000 \$, alors que 23,8 % opèrent avec un budget d'opération annuel inférieur à 100 000 \$.

Introduction

Depuis maintenant huit ans, Festivals et Événements Québec (FEQ) et la Société des Attractions Touristiques du Québec (SATQ) produisent annuellement les *Rapports sur les réalités administratives des membres*, maintenant appelés *Portrait de l'industrie des festivals et événements* et *Portrait de l'industrie des attractions touristiques*. Ces rapports exhaustifs dessinent un portrait statistique réaliste et précis des réalités vécues par les membres.

À chaque édition des rapports, on retrouve les données statistiques les plus récentes concernant des indicateurs tels que la région touristique, le statut corporatif, le chiffre d'affaires et les statistiques d'achalandage des membres. Or, il est intéressant pour les membres de pouvoir se comparer avec les autres organisations de l'industrie.

Ces rapports étant produits annuellement, il est maintenant possible d'intégrer aux tableaux et analyses certaines données des études précédentes. Ces données permettent d'observer l'évolution de certaines pratiques de gestion au sein de l'industrie et confirment ainsi la pertinence de réaliser cette veille statistique.

Pour FEQ et la SATQ, le *Portrait de l'industrie des festivals et événements* et celui de l'industrie des attractions touristiques sont des outils précieux qui permettent de déceler les nouvelles tendances et de maintenir leur rôle de référence pour les secteurs des festivals, événements et attractions touristiques.

1. Méthodologie de l'étude

Les résultats de ce rapport administratif proviennent d'une compilation spéciale du service de recherche et des services aux membres de la SATQ et FEQ. Les informations ont été collectées à partir du formulaire d'adhésion ou de renouvellement de l'ensemble des membres de FEQ, c'est-à-dire festivals et événements (ci-après appelé festivals). Entamée en septembre dernier, la compilation de ces données intègre les informations les plus récentes recueillies auprès de nos membres, soit 240 membres en date du 31 mai 2011.

Tableau 1 : Nombre total de membres de FEQ (2011)

Association	Membres
Festivals et Événements Québec	240

Outre les informations générales sur l'organisation telles que le nom, l'adresse et la thématique du festival, le formulaire d'adhésion permet aussi de recueillir des informations sur l'achalandage, les ressources humaines, les pratiques de développement durable et le budget d'opération. Les taux de réponse pour ces différentes parties sont excellents. Seule l'information sur l'achalandage est plus difficile à obtenir, notamment parce que certains festivals ne sont pas tenus de produire des études de provenance et d'achalandage.

Tableau 2 : Taux de réponse selon la partie du formulaire

Parties	Répondants	Taux de réponse
Partie 1 – Achalandage	180	75 %
Partie 2 – Ressources humaines	227	94,6 %
Partie 3 – Développement durable	233	97,1 %
Partie 4 – Budget d'opération	240	100 %

Ce rapport 2010-2011 présente certaines nouveautés, notamment au niveau des regroupements des régions touristiques et des tableaux comparatifs dans le temps. Dans le premier cas, il nous est apparu intéressant de revoir le regroupement en cinq classes plutôt qu'en quatre afin de mieux saisir l'influence des pôles urbains sur les festivals. Le tableau suivant montre les différences entre l'ancien et le nouveau regroupement.

Tableau 3 : Regroupement des régions touristiques¹

Ancien regroupement	Nouveau regroupement
Montréal	Montréal
Québec	Québec
Régions périphériques : <i>Cantons-de-l'Est, Centre-du-Québec, Charlevoix, Chaudière-Appalaches, Lanaudière, Laurentides, Laval, Montérégie, Outaouais.</i>	Régions périphériques : <i>Chaudière-Appalaches, Lanaudière, Laurentides, Montérégie, Laval</i>
Régions ressources : <i>Abitibi-Témiscamingue, Baie-James/Nunavik, Bas-Saint-Laurent, Duplessis, Gaspésie, Îles de la Madeleine, Manicouagan, Mauricie, Saguenay-Lac-Saint-Jean.</i>	Régions intermédiaires : <i>Mauricie, Cantons-de-l'Est, Outaouais, Centre-du-Québec, Charlevoix</i>
	Régions éloignées : <i>Abitibi-Témiscamingue, Baie-James/Eeyou Istchee/Nunavik, Bas-Saint-Laurent, Duplessis, Gaspésie, Îles de la Madeleine, Manicouagan, Saguenay-Lac-Saint-Jean.</i>

¹ Le nouveau regroupement nous a été inspiré par une étude du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), soit du *Portrait statistique des institutions muséales reconnues et soutenues par le programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales reconnues*.
[http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=3355&tx_lesecrits_pi1\[ecrit\]=576&cHash=37c23a006b234594a55b9dba16eb698b](http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=3355&tx_lesecrits_pi1[ecrit]=576&cHash=37c23a006b234594a55b9dba16eb698b)
(page consultée le 22 juin 2011)

Dans le deuxième cas, nous croyons qu'il est intéressant de pouvoir comparer les résultats de l'année en cours avec ceux de l'année précédente, mais également de suivre la tendance après cinq ans. Dans les tableaux, les résultats seront donc présentés selon différentes années.

EXTRAIT

2. Profil administratif des festivals et événements

2.1 Définition

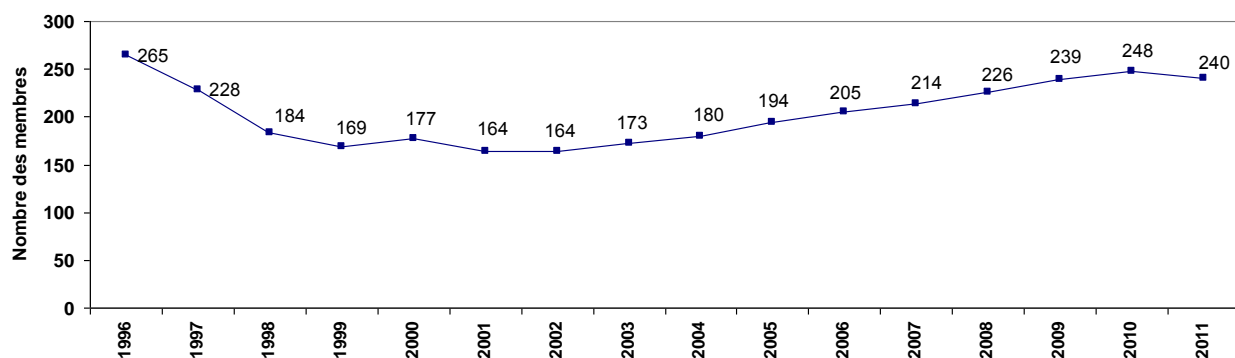
Selon Festivals et Événements Québec (FEQ), « un événement est une activité ou un ensemble d'activités d'animation se déroulant autour d'un thème central et selon une programmation ayant une durée limitée ».

Les catégories d'événements qui peuvent être membres de FEQ :

- Festival, fête populaire ou carnaval
- Fête commémorative
- Manifestation sportive
- Exposition agrotouristique ou artisanale

2.2 Évolution du membership de Festivals et Événements Québec (FEQ)

Graphique 1 : Évolution du membership de FEQ



FEQ compte, en date du 31 mai 2011, 240 membres, comparativement à 248 l'année dernière, ce qui représente une diminution de 3,2 %. Cette baisse peut être le reflet de la reprise économique 2008-2009 qui se fait plus lente que prévu et oblige les organisations à faire des choix quant à leurs dépenses d'une part, et de la fin du programme de financement des manifestations de renom d'Industrie Canada, d'autre part. Un regard dans le temps montre toutefois que le membership de FEQ est en croissance depuis 2001, alors qu'il comptait 164 membres. En 10 ans, le membership a crû de 46,3 %, voire un taux d'accroissement annuel moyen de 3,9 %. Une croissance due en grande partie aux différents produits et services offerts depuis quelques années, tels les services de recherche, l'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants et la section réservée aux membres sur le site Internet. Cette section dédiée aux membres comprend les services gratuits suivants : gabarit de plan d'affaires, listes de presse, manuels de formation, études et statistiques, etc.

Le fort taux de renouvellement (90 %) illustre le niveau de satisfaction des membres à l'égard de FEQ, tandis que le taux de nouveaux adhérents (10 %) suggère un intérêt pour les produits et services de FEQ au sein de l'industrie.

Tableau 4 : Taux de renouvellement et d'adhésion à FEQ pour 2011

Renouvellement/adhésion	Festivals	%
Renouvelés	216	90 %
Adhérés	24	10 %
Total	240	100

2.3 Thématiques des festivals et événements

En raison de l'importante diversité du paysage événementiel au Québec, FEQ classe et/ou caractérise ses membres selon leurs principales thématiques. Parmi la vingtaine de thématiques que recense FEQ, les festivals avaient la possibilité de se définir à partir de deux thématiques. En première réponse, 22,1 % des membres s'identifient comme un événement musical, suivi par les festivals à vocation populaire (10 %), familiale (9,6 %) ou sportive (9,6 %). Lorsque sont considérées les deux réponses (d'où un nombre de réponses supérieur au nombre de membres), nous constatons que plus d'un cinquième des festivals se définissent comme étant à vocation familiale (21,5 %). Les dimensions « musicale » et « populaire » restent toujours importantes, avec 16,7 % et 15,5 % respectivement.

Tableau 5 : Thématiques des festivals et événements (2011)

Thématiques	Première réponse		Multi réponses	
	n	%	n	%
Alimentaire ou gastronomique	14	5,8	18	3,9
Art visuel	17	7,1	26	5,6
Artisanat et métier d'art	4	1,7	12	2,6
Carnaval ou événement hivernal	12	5,0	19	4,1
Cinéma ou théâtre	16	3,4	16	3,4
Country Western	7	2,9	7	1,5
Éco-nature	1	1,3	4	0,9
Ethnique ou folklorique	10	4,2	11	2,4
Événement automnal	6	2,5	24	5,2
Événement horticole	0	0	1	0,2
Expositions et produits agricoles	6	2,5	9	1,1
Familial	23	9,6	100	21,5
Fête nationale	4	1,7	7	1,5
Feux d'artifice	4	1,7	7	1,7
Historique ou commémoratif	4	1,7	8	1,7
Humour et arts de la rue	5	2,1	10	2,1
Montgolfières	3	1,3	3	0,6
Musical	53	22,1	78	16,7
Poésie ou littérature	4	1,7	5	1,1
Populaire	24	10,0	72	15,5
Sport	23	9,6	29	6,2
Total	240	100	466	100

2.4 Répartition géographique

Les membres de FEQ sont plus nombreux à provenir de la région touristique de Montréal (15 %), suivi de celle des Cantons-de-l'Est (11,3 %) (Tableau 6). La répartition géographique des membres est assez constante d'année en année, voire même depuis les cinq dernières années, avec cette prédominance de ces deux régions.

Tableau 6 : Répartition des festivals et événements membres de FEQ selon les régions touristiques (2011)

Régions touristiques	2011	
	n	%
Abitibi-Témiscamingue	10	4,2
Baie-James et Eeyou Istchee	3	1,3
Bas-Saint-Laurent	7	2,9
Cantons-de-l'Est	27	11,3
Centre-du-Québec	13	5,4
Charlevoix	3	1,3
Chaudière-Appalaches	19	7,9
Duplessis	3	1,3
Gaspésie	9	3,8
Îles de la Madeleine	6	2,5
Lanaudière	13	5,4
Laurentides	12	5
Laval	2	0,8
Manicouagan	1	0,4
Mauricie	12	5
Montérégie	19	7,9
Montréal	36	15
Outaouais	16	6,7
Québec	21	8,8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	8	3,3
Total	240	100

Un découpage moins détaillé des régions révèle que les membres de FEQ proviennent en majorité des régions périphériques (51,7 %).

Tableau 7 : Répartition des festivals et événements par région touristique regroupée (2011)

Regroupements des régions	2011	
	n	%
Montréal	36	15
Québec	21	8,8
Régions périphériques ²	124	51,7
Régions ressources	59	24,6
Total	240	100

Afin de discriminer davantage les régions périphériques pour mieux cerner le pouvoir d'attraction des centres urbains, nous proposons, en 2011, un nouveau regroupement en cinq classes. Nous constatons, au tableau 8, que les pôles urbains ont un pouvoir d'attraction non négligeable, car 50,8 % des festivals et événements proviennent de Montréal, Québec et de leurs régions périphériques. Notons également que les régions intermédiaires accueillent près de 30 % des membres de FEQ; des régions qui comptent pour la plupart un centre urbain non négligeable³.

² Régions périphériques : Cantons-de-l'Est, Centre-du-Québec, Charlevoix, Chaudière-Appalaches, Lanaudière, Laurentides, Laval, Montérégie, Outaouais.

³ Ville de Sherbrooke dans les Cantons-de-l'Est, ville de Lévis dans le Centre-du-Québec, ville de Trois-Rivières dans la Mauricie et ville de Gatineau dans l'Outaouais.

**Tableau 8 : Répartition des festivals et événements
selon le nouveau regroupement des régions touristiques (2011)**

Régions touristiques regroupées	2011	
	n	%
Montréal	36	15
Québec	21	8,8
Régions périphériques ⁴	65	27,1
Régions intermédiaires ⁵	71	29,6
Régions éloignées ⁶	47	19,6
Total	240	100

2.5 Période d'activité

Sur le tableau 9, nous observons que 62 % des festivals membres de FEQ se déroulent durant la saison estivale, soit durant les mois de juin, juillet et août. Malgré une préférence de l'été comme saison pour la tenue des festivals, nous constatons, par rapport à 2006, une certaine dessaisonalisation des activités des membres de FEQ. Effectivement, depuis 2006, la proportion de membres tenant leurs activités durant les mois de septembre et d'octobre a augmenté de 40,9 %, et elle a augmenté de 44,6 % pour les mois de janvier et février. Tandis que pour les festivals d'été, la proportion des membres a diminué de 12,7 % entre 2006 et 2011.

Tableau 9 : Répartition des festivals et événements selon la période d'activité⁷

Mois	2011		2010	2006
	Nombre d'événements	Répartition (%)	Répartition (%)	Répartition (%)
Janvier	10	4,2	2,4 } 8,5 %	1,5 } 7,4 %
Février	15	6,3		
Mars	3	1,3	1,6	2
Avril	3	1,3	1,2	0,5
Mai	13	5,4	4,5	3,9
Juin	44	18,3	16,3 } 62 %	19 } 71,6 %
Juillet	54	22,5		
Août	52	21,7		
Septembre	32	13,3	13,5 } 19,6 %	9,8 } 12,7 %
Octobre	11	4,6		
Novembre	2	0,8	0,8	1
Décembre	1	0,4	1,6	1
Total	240	100	100	100,0

⁴ Régions périphériques : Chaudière-Appalaches, Lanaudière, Laurentides, Laval, Montérégie

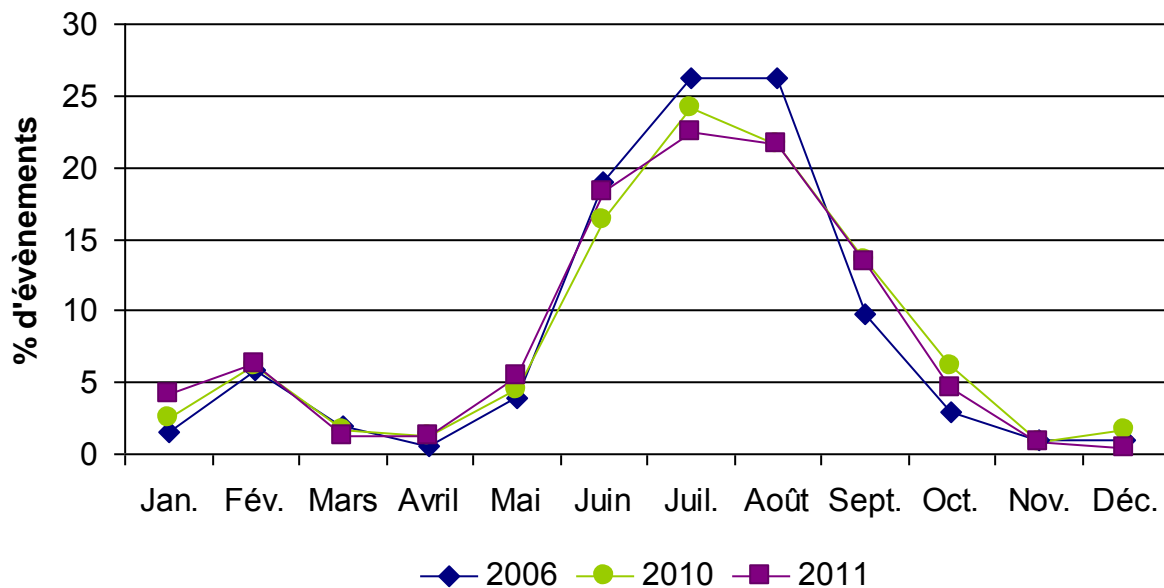
⁵ Régions intermédiaires : Mauricie; Cantons-de-l'Est, Outaouais, Centre-du-Québec, Charlevoix

⁶ Régions éloignées: Abitibi-Témiscamingue, Baie-James/Eeyou Istchee/Nunavik, Bas-Saint-Laurent, Duplessis, Gaspésie, Îles de la Madeleine, Manicouagan, Saguenay-Lac-Saint-Jean

⁷ La période de l'activité représente le mois où le festival/événement débute. Exemple, si un événement débute le 31 août, il sera classé dans le mois d'août.

En plus de bien illustrer la concentration du nombre de festivals membres de FEQ durant les mois de juin, juillet et août, le graphique 2 montre également les changements qui s'opèrent durant les autres mois de l'année. La courbe de 2011 s'aplatit durant l'été et s'élargit au début de l'automne.

Graphique 2 : Pourcentage d'événements selon le mois de l'année



Nous avons tenté de voir s'il existe un lien entre la répartition géographique des festivals et la période de l'année de la tenue de leurs activités. Les membres ayant des activités d'octobre à décembre sont plus nombreux dans la région de Québec; tandis que les régions périphériques des grands centres urbains comptent plus de membres ayant des activités de janvier à mars (tableau 10).

Tableau 10 : Répartition géographique des festivals et événements selon la période d'activité (2011)

Régions touristiques regroupées		Période de l'année (%)				Total
		Janvier à mars	Avril à juin	Juillet à septembre	Octobre à décembre	
Montréal	n=36	11,11	41,67	41,67	5,56	100
Québec	n=21	14,29	23,81	47,62	14,29	100
Régions périphériques ⁸	n=65	16,92	18,46	58,46	6,15	100
Régions intermédiaires ⁹	n=71	9,86	28,17	61,97	0	100
Régions éloignées ¹⁰	n=47	6,38	17,02	65,96	10,64	100
Ensemble	n=240	11,67	25	57,50	5,83	100

⁸ Régions périphériques : Chaudière-Appalaches, Lanaudière, Laurentides, Laval, Montérégie.

⁹ Régions intermédiaires : Mauricie; Cantons-de-l'Est, Outaouais, Centre-du-Québec, Charlevoix

¹⁰ Régions éloignées: Abitibi-Témiscamingue, Baie-James/Eeyou Istchee/Nunavik, Bas-Saint-Laurent, Duplessis, Gaspésie, Îles de la Madeleine, Manicouagan, Saguenay-Lac-Saint-Jean

2.6 Historique

Débutée en 1834, *La Fête nationale du Québec à Montréal* est le doyen des festivals et événements membres de FEQ. De façon générale, la moyenne d'âge des festivals est de 21,3 ans. Cependant, plus de la moitié des membres (65,1 %) ont 20 ans ou moins d'existence et parmi ceux-ci, 36,8 % ont débuté leurs activités dans les années 2000. (Tableau 11).

Tableau 11 : Historique des festivals et événements membres de FEQ

Année de fondation	% de membres
Avant 1945	1,7
1945-1959	3,1
1960-1969	2,7
1970-1979	9,9
1980-1989	17,5
1990-1999	28,3
2000 et plus	36,8
Total	100

(2011 ; N=223)

Le contexte économique et politique favorable qui prévaut dans les années 2000 ne peut expliquer à lui seul cette hausse importante du nombre de festivals. Selon Pierre-Paul Leduc, directeur général de Festivals et Événements Québec, « *cette hausse est possiblement due à un engouement à mettre sur pied un festival ou un événement* ». Un engouement stimulé entre autres par : 1) les régions touristiques qui misent sur le pouvoir attractif des festivals et des événements pour attirer davantage de touristes et excursionnistes; 2) une professionnalisation de l'industrie; 3) un financement mieux structuré.

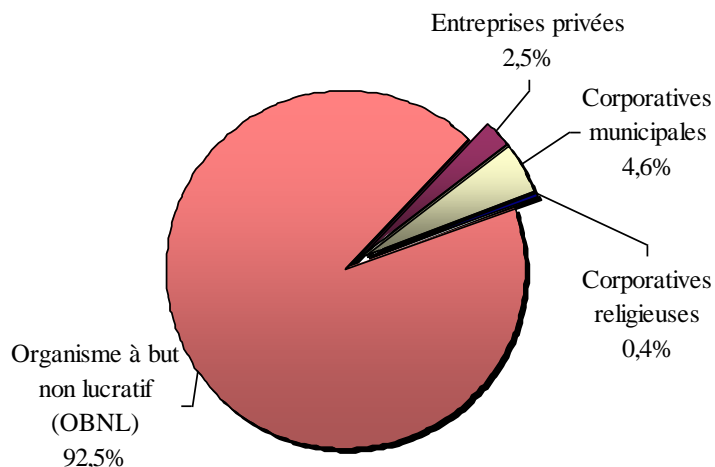
2.7 Durée des événements

Les festivals membres de FEQ ont une durée moyenne de 11,9 jours, variant de 1 à 351 jours. Mentionnons que les événements ayant une durée d'une année (voire 351 jours) sont des festivals spéciaux, non récurrents. La médiane, de 5 jours, est ici un indicateur plus juste de la réalité des festivals, car 79,6 % des festivals ont une durée de 10 jours et moins, dont 57,5 % de 5 jours et moins. Les festivals d'une durée de 3 jours sont les plus nombreux avec 20 % de l'échantillon.

2.8 Statut corporatif

Le statut corporatif des festivals et événements membres de FEQ est particulièrement homogène. En effet, la majorité des membres de FEQ (92,5 %) sont des organismes à but non lucratif (OBNL).

Graphique 3 : Statut corporatif des festivals et événements membres de FEQ (2011)

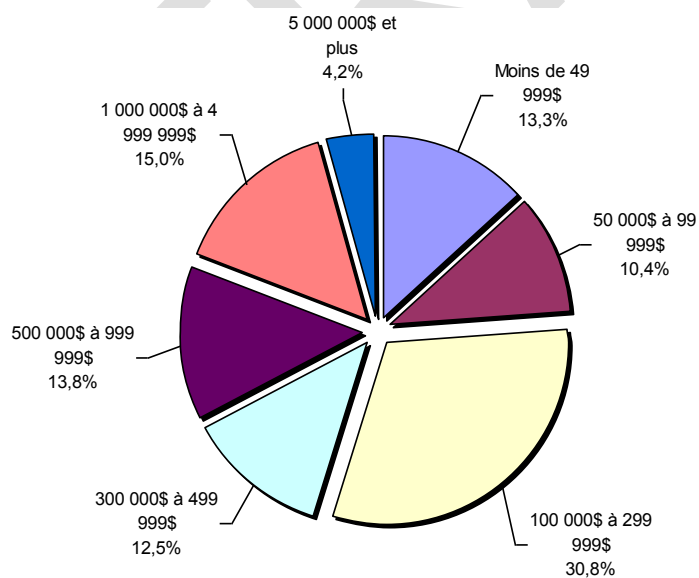


(2011 ; N=240)

2.9 Budget d'opération annuel

Malgré un statut corporatif relativement homogène, le budget d'opération annuel, quant à lui, varie considérablement. En effet, en 2010, 23,8 % des festivals opèrent avec un budget d'opération inférieur à 100 000 \$ et, à l'opposé, près de 20 % ont un budget d'opération supérieur à 1 000 000 \$. Entre ces deux extrêmes, 30,8 % disposent d'un budget variant entre 100 000 \$ et 299 999 \$ et 26,3 % des membres ont un budget qui s'élève entre 300 000 \$ et 1 M\$. (Graphique 5)

Graphique 4 : Budget d'opération annuel des festivals et événements membres de FEQ (2011)



(2011 ; N=240)

Le tableau 12 présente le budget des membres de FEQ en fonction des régions touristiques regroupées. Nous observons que les festivals se tenant dans les régions urbaines de Montréal et de Québec sont plus nombreux à disposer d'un budget d'opération de plus de 1 000 000 \$, soit 41,7 % et 47,7 % respectivement. À l'opposé, les festivals dont le budget d'opération est inférieur à 100 000 \$ se retrouvent davantage dans les régions périphériques (32,4 %) et les régions intermédiaires (32 %).

Tableau 12 : Budget d'opération annuel en fonction du regroupement de régions (2010)

Régions touristiques regroupées		Catégories de budget d'opération annuel (%)						
		Moins de 49 000 \$	50 000 \$ à 99 999 \$	100 000 \$ à 299 999 \$	300 000 \$ à 499 999 \$	500 000 \$ à 999 999 \$	1 000 000 \$ à 4 999 999 \$	5 000 000 \$ et plus
Montréal	n=36	0	5,6	11,1	16,7	25	36,1	5,6
Québec	n=21	4,8	4,8	28,6	9,5	4,8	28,6	19,1
Régions périphériques ¹¹	n=65	16,9	15,5	38,5	9,2	7,7	9,2	3,1
Régions intermédiaires ¹²	n=71	19,7	12,8	28,2	11,3	12,7	12,7	2,8
Régions éloignées ¹³	n=47	12,8	6,4	40,4	17,0	19,2	4,3	0
Ensemble	n=240	13,3	10,4	30,8	12,5	13,8	15	4,2

¹¹ Régions périphériques : Chaudière-Appalaches, Lanaudière, Laurentides, Laval, Montérégie.

¹² Régions intermédiaires : Cantons-de-l'Est, Centre-du-Québec, Charlevoix, Mauricie, Outaouais.

¹³ Régions éloignées: Abitibi-Témiscamingue, Baie-James/Eeyou Istchee/Nunavik, Bas-Saint-Laurent, Duplessis, Gaspésie, Îles de la Madeleine, Manicouagan, Saguenay-Lac-Saint-Jean